

REGLES d'EVALUATION des COMPETENCES CLINIQUES ETUDIANTS

Année Universitaire 2011-2012

Version du 5/8/2011

Calendrier des stages cliniques :

Les dates de fin de quadrimestre ainsi que les « quotas » sont susceptibles d'être modifiés en fonction des dates de fermeture du centre en fonction des projets de déménagement du service
Gaston BERGER – centre Nord : stage clinique
D3/T1
du 5/9/11 au 27/1/12 (premier semestre)
du 30/1/12 au 29/7/12 (deuxième quadrimestre) (22/6/12 première session)
D2 (stage en hôpital au mois de septembre)
du 26/09/11 au 18/2/12 (premier semestre)
du 20/2/12 au 29/7/12 (deuxième quadrimestre) (22/6/12 première session)

Calendrier de réunion de la commission de validation clinique :

DATES LIMITES DE RELEVES DES ACTIVITES CLINIQUES : UNE SEMAINE AVANT LA DATE DE DELIBERATION			
	Alerte prélibération	Première session	deuxième session
D3/D2	6/2/12 à 14h -15h	22/6/2012 (12h30- 14h)	3/9/2012 (12h30- 14h) (salle réunion du service)
T1	6/2/12 à 14h -15h	3/9/2012 (12h30- 14h)	28/9/2012 (12h30- 14h) (salle réunion du service)

Avant les dates de délibération, les bilans d'activités cliniques doivent être validés par les enseignants responsables des vacations, collectés dans un fichier informatique (tableur commun) par l'enseignant responsable de la discipline et membre du comité de surveillance. Les étudiants doivent contacter, suffisamment à l'avance, leurs enseignants responsables de leurs différentes vacations pour faire valider leurs activités cliniques. Il ne sera pas procédé à des « régularisations » à postériori.

ARTICLE 1 : Critères généraux

La validation du stage clinique est prononcée par le chef de service ou son représentant après avis de la commission de validation clinique.

* 1-A : Absence aux vacations cliniques obligatoires

L'enseignant responsable de la vacation doit vérifier la présence des étudiants à chaque vacation, et renseigner immédiatement le tableau des absences.

Le chef de service devra faire transmettre régulièrement ses informations à l'administration universitaire. Concernant les stages cliniques, les vacations obligatoires relèvent du règlement général des enseignements à présence obligatoire.

Les présences cliniques sont à effectuer jusqu'au dernier jour ouvert du mois de juillet exception faites des étudiants de D3 validés en première session et faisant état d'une activité certifiée de remplaçant pendant le mois de juillet.

Ainsi durant le mois de juin à la fin des épreuves écrites, les étudiants (D2,D3,T1) doivent être présents, à toutes leurs vacations cliniques habituelles (sauf dérogation décidée par le Chef de Service) et jusqu'à fin juillet date de la validation de leur stage clinique.

L'absence aux gardes d'urgence, ou du mois d'Aout considérée comme une faute grave.

* 1-B : Notation

Chaque discipline clinique établit une note sur 20 comprenant :

- Une note d'appréciation personnelle sur 5 évaluant le comportement, l'assiduité, la disponibilité, la tenue, l'éthique, le respect des protocoles administratifs, diversité des actes.

- Une note d'activité clinique sur 15 établie, selon les disciplines, suivant des quotas qualitatifs (nombre d'actes) et une évaluation qualitative théorique ou pratique.

La validation des actes cliniques sur le carnet de l'étudiant n'est possible qu'une fois l'acte effectué dans sa totalité et le tampon attestant le règlement de l'acte effectif sur le dossier (après vérification de la cotation des radiographies associées à l'acte).

* 1-C : validation clinique par la commission de validation clinique

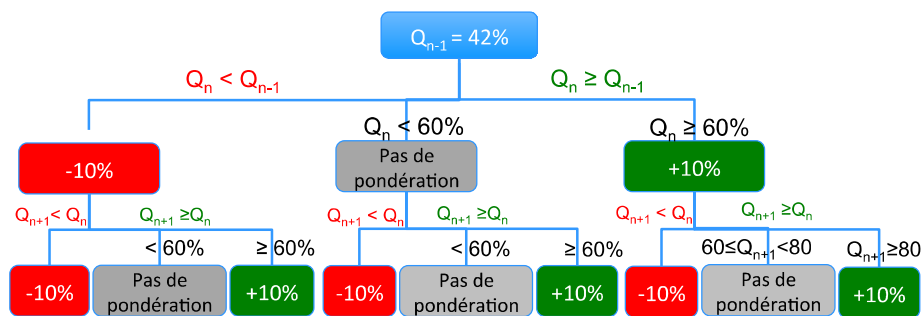
- La commission de validation clinique est convoquée par le chef de service ou son représentant. Elle comprend des représentants désignés dans chaque discipline clinique et dans chaque année. Chaque responsable de disciplines fournit au plus tard la veille de la réunion un relevé de notes détaillant, par étudiant, une note personnelle et une note d'activité clinique. Ce relevé de notes est renseigné dans un format commun pour toutes les disciplines (tableau Excel[®] fourni).

- Deux conditions sont requises pour la validation du stage clinique :

1) L'étudiant doit obtenir 10/20 dans chacune des disciplines cliniques. Entre 8 et 10 une discussion peut-être ouverte par la commission de validation.

2) La note moyenne obtenue est pondérée ($\pm 10\%$) en fonction de l'indicateur général de la qualité de tenue des dossiers (Q) calculé dans le service. *La pondération est réalisée selon la méthode définie schématiquement ci dessous (l'indicateur de référence est celui calculé en Mai 2011 : 42%). L'indicateur est calculé sur un échantillon aléatoire de 300 dossiers de patients dont le traitement a débuté pendant l'année universitaire concernée. La pondération s'appliquera à tous les étudiants de D2,D3 et T1.*

La validation du stage clinique est déterminée à partir de la note moyenne pondérée.



*** 1-D : non-validation**

- Pour la deuxième session, l'étudiant complètera ce qui n'a pas été réalisé au terme de la première session - les conditions de validation sont identiques à celles définies pour la première session (moyenne dans chaque discipline **et** moyenne générale pondérée. La pondération est celle définie pour la première session), sauf critères spécifiques précisés dans la discipline. Il existe des modalités spécifiques pour les T1 en deuxième session – cf. article 20.
- En cas d'ajournement à la deuxième session, les points acquis ne pourront être cumulés avec ceux de l'année suivante. Ceci s'applique dans toutes les disciplines.

D2

Pour certaines disciplines les étudiants seront répartis en groupe semestriel. Les étudiants de D2, validés en première session pourront faire valider les points cliniques acquis en Juillet pour l'année universitaire suivante. Les critères d'évaluation dans les différentes disciplines cliniques sont les suivants :

ARTICLE 2 : ODONTOLOGIE CONSERVATRICE : (D2)

Note d'appréciation personnelle (sur 5 points) : en plus des critères généraux (éthique, tenue, gestion de dossiers...)

- savoir poser un diagnostic en fin de D2
- Être capable d'analyser correctement des clichés radiographiques pour anticiper les difficultés opératoires.
- Être capable de réaliser de façon adéquate l'ensemble des étapes d'un traitement endodontique ou restaurateur.

Note d'activité clinique (sur 15 points)

Une épreuve quantitative notée sur 10 : 700 Sc valant 10 /20 (dont 300 Sc avant fin décembre) : 1 pts de note = 140 Sc

Modalités d'évaluation :

Quantitatif :

- avoir réalisé dans le cadre du quota au minimum 15 traitements endodontiques (bio et reprise de traitement mais que sur des monoradiculées).
 - Le traitement des PM à 2 canaux est soumis à autorisation de l'enseignant.
 - avoir réalisé dans le cadre du quota au minimum 20 restaurations coronaires et au moins 2 corono-radiculaires.
- (Remarque : les SC devront être réalisés par moitié en Endodontie et en Odontologie Restauratrice, avec une tolérance de 20 %).

ARTICLE 3 : O.D.F. (D2)

Les étudiants sont évalués par une épreuve d'étude de cas clinique. Ils doivent obtenir au moins 10/20.

ARTICLE 4 : PARODONTOLOGIE (D2)

Note d'appréciation personnelle (sur 5 points) :

Note d'activité clinique (sur 15 points)

Une épreuve qualitative notée sur 5 : tenue des dossiers, comportement vis-à-vis des patients et de l'équipe soignante, hygiène, asepsie.

Une épreuve quantitative notée sur 10 : 10 Détartrages + 2 surfaçages (12 sextants) + 1 assistance opératoire + 2 status rétro-alvéolaires +

Présentation de Cas clinique obligatoire = 10 /10 , si non atteint = 0/10

5 détartrages supplémentaires = 1 pts en +

2 surfaçages ((12 sextants)= 1 pts en +

1 assistance de chirurgie = 1 pts en +

Status en Parodontologie : 1/2 de pts en +

(Des vacations obligatoires de « paro-patho » se feront en alternance avec les vacations d'urgence pour tous les étudiants , une 1/2 journée pour les D2).

ARTICLE 5 : CHIRURGIE ORALE (D2)

Note d'appréciation personnelle (sur 5 points)

Note d'activité clinique (sur 15 points) :

Note quantitative sur 10 : 320 Dc = 5/10 soit 64 Dc = 1 point de note. (Minimum 200 Dc)

Note qualitative sur 5 : obtenu par plusieurs contrôles d'actes chirurgicaux prenant en compte les critères suivants :

- présentation du cas
- préparation du matériel
- autonomie dans la réalisation de l'acte
- prescription et suivi postopératoire.

ARTICLE 6 : ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE (D2)

- Note d'appréciation personnelle (noté sur 5 points)

- Note d'appréciation quantitative sur 15 : le calcul de la note est fait sur la base du calcul de la valeur médiane de l'ensemble des activités de la vacation (Minimum de 200 points) correspondant à la note de 10/20.

Les points sont acquis en réalisant :

- des actes payés : SC, DC sur dents temporaires, des radiographies,
- des séances de motivation à l'hygiène,
- des assistances à enseignants lors de séances de soins à l'état vigile, sous sédation ou anesthésie générale.

ARTICLE 7 : PROTHESE TOTALE (D2)

- **Note d'appréciation personnelle (sur 5 points)**

- **Note d'activité clinique (sur 15 points) :**

1 – Module points cliniques (sur 10 points)

La validation du stage nécessite au minimum la réalisation de travaux obligatoires :

- 1 Prothèse Totale Bi maxillaire (2 fois 8 = 16 points)
- 1 Prothèse Totale Uni maxillaire (8 points)
- 1 réparation (1 point)

donnant lieu à un minimum de 25 points (correspondant à sur 5/10)

5 points « totale » = 1 point de note.

2 – Module qualitatif (sur 5 points) : Interrogation Orale

ARTICLE 8 : ODONTOLOGIE PROTHETIQUE (Hors prothèse Totale) (D2)

- **Note d'appréciation personnelle (sur 5 points) :** (tenue, exactitude, autonomie, relation avec le patient et avec les laboratoires)

- **Note d'activité clinique :** La validation du stage clinique nécessite des traitements minimums obligatoires, et un certain quota de point (noté sur 15). Pour valider son stage clinique l'étudiant doit avoir 10/20 à l'ensemble des 2 notes.

Travaux minimums :

- 2 coiffes
- 2 PPA
- 1 réparation
- 1 étude cas avec mise en articulateur

Quota de point :

- coiffe = 4 points
- pilier de bridge = 5 points
- PPA résine = 4 points
- PPA sur PBM = 7 points
- IC = 2 points
- Réparation = 1 point
- Etude de cas complète = 5 points (si non suivie de traitement)
- Bridge antérieur majoré de 3 points
- Réalisation d'un provisoire de plus de 5 dents : 3 points par éléments (sous réserve d'une réalisation autonome)

La note de quota = nombre de point / 4

D3

Pour certaines disciplines les étudiants seront répartis en groupe semestriel. Les étudiants de D3, validés en première session pourront faire valider les points cliniques acquis en Juillet pour l'année universitaire suivante.

Durant le mois de juin et juillet, les étudiants de D3 doivent être présents, à toutes leurs vacances cliniques habituelles (sauf dérogation accordée par le Chef de Services pour des étudiants ayant validés CSCCT, et en première session (écrit et clinique) prouvant qu'ils ont un contrat de remplacement au cours du mois de Juillet)

Les critères d'évaluation dans les différentes disciplines cliniques sont les suivants :

ARTICLE 9 : ODONTOLOGIE CONSERVATRICE : (D3)

Note d'appréciation personnelle (sur 5 points) : en plus des critères généraux (Idem D2)

- Connaître et prendre en charge les traitements de l'urgence traumatique
- Être capable de réaliser de façon adéquate l'ensemble des étapes d'un retraitement endodontique sans complexité particulière autre que la désobturation canalair
- Être capable de choisir la technique de restauration la plus appropriée
- Être capable d'assister un praticien enseignant pour une chirurgie endodontique
- Être capable d'assister un praticien enseignant pour un traitement restaurateur esthétique
- Avoir effectué au moins une assistance opératoire : une assistance opératoire d'un praticien réalisant un traitement, un retraitement, une chirurgie endodontique ou un traitement de dentisterie à minima.

Note d'activité clinique (sur 15 points)

Une épreuve quantitative notée sur 15 : 1350 Sc valant 10/20

Avec comme critères spécifiques :

- avoir réalisé dans le cadre du quota au minimum 10 traitements endodontiques, en majorité des pluriradiculées.
- avoir réalisé dans le cadre du quota au minimum 5 retraitements endodontiques.
- avoir réalisé dans le cadre du quota au minimum 30 restaurations coronaires avec au moins 5 restaurations corono-radiculaires fibrées et 2 restaurations indirectes.

(Remarques : les SC devront être réalisés par moitié en Endodontie et en Odontologie Restauratrice, avec une tolérance de 20 %).

ARTICLE 10 : O.D.F. : (D3)

Les étudiants sont évalués par une épreuve d'étude de cas. Ils doivent obtenir au moins 10/20.

ARTICLE 11 : PARODONTOLOGIE : (D3)

Note d'appréciation personnelle (sur 5 points)

Note d'activité clinique (sur 15 points)

Une épreuve qualitative notée sur 5 : tenue des dossiers, comportement vis-à-vis des patients et de l'équipe soignante, hygiène, asepsie.

Une épreuve quantitative notée sur 10 :

5 Détartrages + 4 surfaçages (24 sextants) + 2 assistances opératoires, 1 chirurgie = 10/10, si non atteint = 0/10

5 détartrages supplémentaires = 1 pts en +

2 surfaçages (12 sextants) = 1 pts en +

1 assistance chirurgicale = 1 pts en +

Status en Parodontologie : 1/2 de pts en +

(Des vacances obligatoires de « paro-patho » se feront en alternance avec les vacances d'urgence pour tous les étudiants, une 1/2 journée pour les D3).

ARTICLE 12 : CHIRURGIE ORALE : (D3)

Note d'appréciation personnelle (sur 5 points)

Note d'activité clinique (sur 15 points) :

Note quantitative sur 10

500 Dc = 5/10 soit 100 Dc = 1 point de note. (Minimum 350 Dc)

Note qualitative sur 5 : obtenu par plusieurs contrôles d'actes chirurgicaux prenant en compte les critères suivants :

- présentation du cas
- préparation du matériel
- autonomie dans la réalisation de l'acte
- prescription et suivi postopératoire.

ARTICLE 13 : ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE : (D3)

Pour valider le stage clinique d'odontologie pédiatrique à la première session, les étudiants devront obtenir une note de 10/20 calculée suivant la procédure suivante :

- **Note personnelle (noté sur 5 points)**

- **Note d'appréciation quantitative (sur 15 points)** : le calcul de la note est fait sur la base de la réalisation de la valeur médiane de l'ensemble des activités de la vacation (Minimum de 250 points) correspondant à la note de 10/20. Les points sont acquis en réalisant :

- des actes payés : SC, DC sur dents temporaires, des radiographies,
- des séances de motivation à l'hygiène,
- des assistances à enseignants lors de séances de soins à l'état vigile, sous sédation ou anesthésie générale.

ARTICLE 14 : ODONTOLOGIE PROTHETIQUE (hors prothèse totale) (D3)

- **Note d'appréciation personnelle (sur 5 points)**

- **Note d'activité clinique (sur 15 points)**

La validation du stage clinique nécessite des traitements minimums obligatoires, et un certain quota de point (noté sur 15). Pour valider son stage clinique l'étudiant doit avoir 10/20 à l'ensemble des 2 notes.

Travaux minimums :

- 3 piliers de bridge
- 1 PBM
- 1 réparation
- 1 étude cas avec mise en articulateur

Quota de point :

- coiffe = 4 points (pilier naturel ou implantaire)
- pilier de bridge = 5 points
- PPA résine = 4 points
- PPA sur PBM = 7 points
- IC = 2 points
- Réparation = 1 point
- Etude de cas complète = 5 points (si non suivie de traitement)
- Bridge antérieur majoré de 3 points
- Provisoire antérieur sur implant unitaire = 3 points
- Provisoire antérieur sur implant plural = 5 points

La note de quota = nombre de point / 6

ARTICLE 15 : PROTHESE TOTALE (D3)

- **Note d'appréciation personnelle (sur 5 points)**

- **Note d'activité clinique (sur 15 points)**

La validation du stage nécessite au minimum la réalisation de travaux obligatoires :

- 2 Prothèse Totale Bi maxillaire (4 fois 8 = 32 points)
- 1 Prothèse Totale Uni maxillaire (8 points)

donnant lieu à un minimum de 40 points (correspondant à sur 7,5/15)

5 points « totale » = 1 point de note

ARTICLE 16: OCCLUSODONTIE – SCT (Synthèse clinique et thérapeutique) - (D3)

La note sur 20 est obtenue suivant la répartition suivante :

- **Note d'appréciation personnelle (sur 5 points)**

- **Note d'occlusodontie (sur 7,5 points)**

La notation sera calculée sur 20 puis pour être rapportée à une note sur 7,5.

La qualité de la réalisation du travail (clinique ou laboratoire) est évaluée par le barème suivant :

- Montage en articulateur : qualité notée sur 5
- Analyse occlusale sur articulateur et simulation d'équilibration occlusale : qualité notée sur 5
- Réalisation d'une gouttière occlusale : qualité notée sur 5
- Equilibration occlusale clinique (note sur 5) : qualité notée sur 5
- Suivi du patient après traitement occlusal (équilibration, gouttière) (note sur 5) : qualité notée sur 5
- Suivi de rééducation comportementale sans traitement occlusal (note sur 5) : qualité notée sur 5
- Dossier d'occlusodontologie : qualité notée sur 5

L'étudiant doit obtenir un minimum de 10 pts.

- **Note d'Accueil- SCT (sur 10 points)**

La validation de ce stage clinique est évaluée par :

- L'implication clinique (notée sur 5 points)
 - * participation active à la consultation d'accueil et établissement des projets thérapeutiques.
 - * Réalisation au moins de 6 status radiographiques rétro-alvéolaires
 - * Réalisation au moins de 4 moulages (bi-maxillaires) d'étude
- Présentation orale et informatisée d'un bilan-projet thérapeutique pluridisciplinaire d'un cas clinique (noté sur 5 points).

T1

Les étudiants de T1 doivent être présents, à toutes leurs vacances cliniques habituelles (sauf dérogation décidée par le Chef de Service) et **jusqu'à la date de la validation de leur stage clinique (fin Aout, ou fin septembre)**. Les étudiants ajournés à la 1^{ère} session devront pour valider leur stage clinique **début septembre**.

ARTICLE 17 : PLURIDISCIPLINAIRE (hors pédodontie et urgence)

Les étudiants « moniteurs » sont dispensés de « points cliniques pluridisciplinaires » mais ils doivent impérativement être présents aux vacances établies par le responsable de la discipline choisie conformément aux règlement du monitorat.

- **Note d'appréciation personnelle (sur 5 points) :**

Cette appréciation, sanctionnée par une note sur 5, est définie par le responsable de la discipline dominante dans l'activité pluridisciplinaire de l'étudiant. Elle est fonction de l'insertion de l'étudiant dans l'activité du service : assiduité, comportement vis-à-vis des malades et du personnel soignant, administratif et de service, respect des protocoles et procédures établies dans les services (dossier médical, hygiène, stérilisation.....).

- **Note d'appréciation quantitative sur 15 :**

- de l'activité des étudiants de T1, donnant lieu à une évaluation quantitative dans des activités pluridisciplinaires. Le total de points T1 donnant une note sur 15 sera calculée avec comme valeur issue d'actes effectués dans différentes disciplines : un total de 750 points T1 donnant 7,5 points de notes : selon le barème suivant :

- * Actes de soins réalisés par l'étudiant lui-même, dans le cadre de la prise en charge globale du traitement de patients : (1 point NGAP = 1 pt T1)
- * Bilan rédigé, documenté, iconographié d'un dossier de consultations "approfondies" pluridisciplinaires coordonnées par l'étudiant = 50 pts T1
- * Assistances opératoires d'enseignants ou d'autres étudiants (D2 ou D3) (3 heures = 15 pts T1).
- * une radiographie rétro-alvéolaire : 1 points

ARTICLE 18 : ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE : (T1)

Pour valider le stage clinique d'odontologie pédiatrique à la première session, les étudiants devront obtenir une note de 10/20 calculée suivant la procédure suivante :

- **Note personnelle (sur 5 points)**

- **Note d'appréciation quantitative sur 15 :** le calcul de la note est fait sur la base de la réalisation de la valeur médiane de l'ensemble des activités de la vacation (Minimum de 300 SC) correspondant à la note de 10/20.

Les points sont acquis en réalisant :

- des actes payés : SC, DC sur dents temporaires, des radiographies,
- des séances de motivation à l'hygiène,
- des assistances à enseignants lors de séances de soins à l'état vigile, sous sédation ou anesthésie générale.

Les étudiants ajournés à la 1^{ère} session devront utiliser le mois de septembre, pour valider leur stage clinique en deuxième session.

ARTICLE 19 : PRISE EN CHARGE DES URGENCES ou SOINS sur TIMONE : (T1)

- **Note personnelle (sur 5 points)**

- **Note d'appréciation quantitative sur 15 :** 100 points urgence T1 = note de 7,5/10

Barème des points urgence T1 :

- patients pris en charge : 1 points (sans autres actes)
- extraction : valeur en D/2
- Soins initial d'endodontie : 5 points, soins terminé : valeur en SC/2
- Soins initial de restauratrice : 3 points, soins terminé : valeur en SC/2
- Prothèse provisoire fixée : 5 points
- réparation de prothèse amovible : 5 points
- Rétro alvéolaire : 1/3 de points

ARTICLE 20 : DEUXIEME SESSION (T1)

L'étudiant doit être à la disposition du chef de service ou de son représentant à **partir de la publication des résultats de la première session jusqu'au 30 septembre**, et réaliser tous les travaux qui lui seront confiés pendant cette période.